

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Gallaup
- Marc Claverie

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE

Parc Jean Macé

17440 AYTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE – Société Laïque d'Education Populaire
SIEGE SOCIAL : Parc Jean Macé – 17440 AYTRE

À l'assemblée générale de l'association CENTRE DE LOISIRS D'AYTRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant les mesures prises sur l'exercice postérieur concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 17 juin 2020.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



David GALAUP

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 868	2 868		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	46 453	45 273	1 179	1 335
Autres immobilisations corporelles	114 856	96 358	18 498	28 049
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	164 177	144 500	19 677	29 384
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 916		6 916	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	29 508		29 508	33 289
Autres créances	46 523		46 523	73 273
Divers				
Valeurs mobilières de placement				31 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	765 376		765 376	623 116
Charges constatées d'avance	1 384		1 384	3 632
ACTIF CIRCULANT	849 708		849 708	764 310
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 013 884	144 500	869 385	793 695

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	49 183	49 183
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	131 996	131 996
Report à nouveau	191 258	174 507
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 984	16 752
Subventions d'investissement		1 077
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	396 421	373 514
Apports		
Llegs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	138 621	113 726
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138 621	113 726
Fonds dédiés sur subventions	182 328	144 240
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	182 328	144 240
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 047	44 534
Dettes fiscales et sociales	81 506	82 618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 182	13 640
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 279	21 422
DETTES	152 015	162 214
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	869 385	793 695

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CENTRE LOISIRS S.L.E.P

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 869 385 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 984 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques :

3 à 5 ans

* Matériel et outillage industriels :

3 à 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 3 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 couplée à la mise en place à compter du 17 mars 2020 par le Président de la République d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative toutes les activités économiques de notre pays.

Notre structure a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de cette crise sur ses capacités financières.

De ce fait, nous considérons, qu'au jour de l'arrêté des comptes, ces évènements ne remettent pas en cause la valorisation des actifs de la structure.

La SLEP a mis en place le chômage partiel pour une partie de ses équipes.

Le nombre d'enfants à accueillir étant très faible, du fait du confinement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 868			2 868
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 664	789		46 453
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 597			12 597
- Matériel de transport	43 343			43 343
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 825	1 091		58 915
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	159 429	1 880		161 309
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	162 297	1 880		164 177

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 880		1 880
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 880		1 880
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 868			2 868
2 868				2 868
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 329	945		45 273
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 324	575		8 898
- Matériel de transport	22 688	7 171		29 858
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 704	2 897		57 602
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	130 044	11 587		141 632
130 044	11 587			141 632
ACTIF IMMOBILISE	132 912	11 587		144 500
132 912	11 587			144 500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 77 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	29 508	29 508	
Autres	46 523	46 523	
Charges constatées d'avance	1 384	1 384	
Total	77 415	77 415	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Autres produits à recevoir	8 031
Total	8 031

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	49 183				49 183
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	131 996				131 996
Report à Nouveau	174 507	16 752	16 752	16 752	191 258
Excédent ou déficit de l'exercice	16 752	-16 752	23 984		23 984
Situation nette	372 437		40 735	16 752	396 421
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 077			1 077	
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	373 514		40 735	17 829	396 421

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	113 726	24 895			138 621
Total	113 726	24 895			138 621
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		24 895			

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la



Notes sur le bilan

clôture de l'exercice à 112621 euros.

La provision 2019 s'élève à 24 895 €.

L'indemnité de départ à la retraite concerne l'ensemble du personnel présent, en cdi, au 31/12/2019.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière,
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté,
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective,
- le départ à l'initiative du salarié,
- l'âge de départ à la retraite : 67 ans
- le taux de rotation du personnel : 1 %
- le taux moyen d'augmentation des salaires de 1%
- le taux d'actualisation retenu : 0.77 %
- le taux moyen des charges sociales : 40 % pour les employés et 47% pour les cadres

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 152 015 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 047	26 047		
Dettes fiscales et sociales	81 506	81 506		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 182	20 182		
Produits constatés d'avance	24 279	24 279		
Total	152 015	152 015		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	13 003
Provision pour congés payés	25 790
Provision heures sup et autres ind	5 730
Charges sociales sur cp	9 650
Autres charges a payer	10 375
Charges à payer	8 168
Total	72 716

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 384		
Total	1 384		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	24 279		
Total	24 279		

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	11 981	23 918
Dons en nature		
Total	11 981	23 918
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	11 981	23 918
Personnel bénévole		
Total	11 981	23 918

La mise à disposition par la Ville, d'une personne , a été valorisée et comptabilisée en produits et charges supplétives pour un montant de 11 981 €.

Tout bénévolat n'a pas fait l'objet d'une valorisation sur l'exercice du 31 décembre 2019.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 648 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

La subvention 2019 de la Commune pour le cej/cucs s'élève à 42 300 €.

12 030 € restent à percevoir au 31/12/2019.

La subvention DSP 2019 s'élève à 501 141 €.

Elle a été totalement perçue au 31/12/2019.

La subvention fonctionnement de la CAF 2019 s'élève à 24 300 €.

Une subvention contrat ville cda a été perçue pour 5 000 €

Notes sur le compte de résultat

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
					A - B + C
Charges d'agrandiss	36 040	36 040			36 040
Projet carrelet	50 000	61 500		19 000	80 500
Caravane	3 500	14 000			14 000
peinture extérieure-sall	12 500	6 000	6 000		
travail/nelle DSP (avoc	6 500	6 500	6 500		
Projet Slep Carnaval/f	2 500	2 500			2 500
Fête musique		1 500			1 500
frais /apave Carrelet		2 700	2 700		
projet enfance (dsp)		3 000			3 000
projet famille		3 000			3 000
frais architectes/consei		7 500			7 500
cirque				15 000	15 000
vidéo Slep				3 312	3 312
intervenant extérieur e				4 200	4 200
Adei Espaces Verts				693	693
lave vaisselle				3 219	3 219
verous sécurités				730	730
Plafond réserves				1 200	1 200
électricité Espiot				935	935
Toiture entretien				5 000	5 000
Total	111 040	144 240	15 200	53 288	182 328

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 872
Provisions pour risques et charges		24 895
Subventions d'investissement virées au résultat		1 077
Autres produits		370
TOTAL	39 767	1 447

La CAF a alloué une subvention d'investissement de 6 532.50 € en octobre 2014.

Cette subvention est amortie sur 5 ans.

La quote part de subvention d'investissement 2019 virée au compte de résultat est de 1 077 €.

Au 31 décembre 2019, elle est totalement amortie.

